



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2024

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre et le 23 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	7	4	4

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, RECASENS Bernard, GELIS Angélique, VAN de WALLE Nicole, ALBERO Patricia, DANTRESSANGLE Danielle

Absents excusés : MUR Marion, SIMON Benjamin, PRADAL Vincent, VALERY Benoit

Procurations :

MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard

SIMON Benjamin donne procuration à DANTRESSANGLE Danielle

PRADAL Vincent donne procuration à GERBER Mariette

VALERY Benoit donne procuration à VAN de WALLE Nicole

Secrétaire de séance : RECASENS Bernard

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 11 décembre 2023 et du 28 janvier 2024
2. Compte-rendu des décisions du maire

Délibérations portant sur :

3. Une autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
4. La révision des loyers des logements communaux
5. Questions diverses

Séance ouverte à 18 h 30

1) Procès-verbaux des conseil municipaux du 11 décembre 2023 et du 18 janvier 2024

Mme DANTRESSANGLE fait part au conseil d'une observation concernant le PV de la séance du 18/01/2023 : « On avait demandé s'il fallait une autorisation pour qui pouvait demander un permis de construire ? Donc je confirme qu'effectivement on peut demander un permis de construire quand on n'est pas propriétaire à condition d'avoir une autorisation (...) C'est juste pour le confirmer parce qu'on a quand même écrit dans le PV qu'il ne fallait pas d'autorisation. »

Il n'y a pas d'autre observation sur les PV des séances ; Ainsi, on obtient :

Pour la séance du 11/12/2023 (7 personnes présentes) :

VOTE	POUR : 7	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Pour la séance du 18/01/2024 (10 personnes présentes) :

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

En appliquant les règles du quorum, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 et du 18 janvier 2024 sont approuvés.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 23 février 2024

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4				
Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
Sous-rubrique 1				
Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
128/2023	22/12/2023	Travaux de réhabilitation et extension de 2 logements – Consultation des entreprises dans le cadre d'un marché public de gré à gré pour les lots n'ayant pas reçu d'offre		
129/2023	12/12/2023	Signature d'une convention de sponsoring pour le village de NOEL 2023	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	200 €
130/2023	12/12/2023	Signature d'une convention de sponsoring pour le village de NOEL 2023	SARL EHPS	500 €
131/2023	22/12/2023	Signature d'une convention de sponsoring pour le village de NOEL 2023	SAS CASTEL PIERRE	500 €
138/2023	29/12/2023	Signature de 2 contrats pour la prestation musicale des vœux 2024	ERRE Alain CAPDEVILA Sylvie	500 €

Sous-rubrique 2				
Décision du Maire non formalisée (Décision signature)				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
126/2023	19/12/2023	Mandatement d'une facture pour l'instruction du droit des sols T2/2023	GRAND NARBONNE	2 040 €
127/2023	19/12/2023	Mandatement d'une facture pour le repas de fin d'année des agents et des élus communaux	LA CLOSERIE	1 211 €
136/2023	26/12/2023	Signature d'un devis pour le cocktail déjeunatoire des vœux 2024	SARL AU PAIN VIENNOIS SARL AVESP & CO	3 865.67 € <u>1 612.80 €</u> Soit un total de 5 478.47 €
137/2023	29/12/2023	Mandatement de factures pour la location de manèges et attractions foraines	FRANCOIS ANGELITO AUREORE DAVEQUE	7 000 € <u>5 000 €</u> Soit un total de 12 000 €

RUBRIQUE 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
Sous-rubrique 1 Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
132/2023	22/12/2023	Signature de conventions d'occupation du domaine public avec mise à disposition d'un chalet en bois	FUMOIR DES CORBIERES	30 €
133/2023	22/12/2023		EURL L'ETANG	30 €
134/2023	22/12/2023		CARTON SUR TON	30 €
135/2023	22/12/2023		JS CREATIONS	30 €

RUBRIQUE 24 Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux				
Sous-rubrique 1 Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet		
01/2024	02/01/2024	Signature du permis de construire n° PC 011 398 23 00012 concernant la salle polyvalente		

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
Sous-rubrique 1 Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
02/2024	15/01/2024	Signature d'une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique pour le projet présenté par l'école élémentaire de Treilles « Osons l'anglais à l'école »	ACADÉMIE DE MONTPELLIER	4 825 €

Sous-rubrique 2 Décision du Maire non formalisée (Décision signature)				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
03/2024	22/01/2024	Mandatement d'une facture pour l'ASSURANCE PROVISIONNELLE 2024 pour les agents communaux	CICAG	20 160.36 €
04/2024	22/01/2024	Mandatement d'une facture pour l'assurance annuelle des bâtiments	GROUPAMA SUD	10 618.75 €
05/2024	22/01/2024	Mandatement de factures pour les véhicules et engins communaux	GROUPAMA SUD	3 374.80 €
06/2024	22/01/2024	Mandatement d'une facture pour l'instruction du droit des sols T3/2023	GRAND NARBONNE	1 836 €
07/2024	22/01/2024	Mandatement d'une facture pour l'achat de produits d'entretien	DISPRO	954.78 €
08/2024	22/01/2024	Mandatement de 2 factures pour l'abonnement trimestriel des copieurs de l'école et de la mairie	DIGIT BUREAUTIQUE	448.25 € 902.24 € Soit un total de 1 350.49 €
09/2024	05/02/2024	Mandatement d'une échéance à recouvrer par débit d'office concernant un emprunt pour une acquisition immobilière	CREDIT AGRICOLE	16 694.61 €
10/2024	06/02/2024	Mandatement d'une facture pour la contribution à l'hectare pour la forêt de TREILLES	OFFICE NATIONAL DES FORETS	1 278.22 €
11/2024	06/02/2024	Mandatement d'une facture concernant la paye multi collectivité pour l'année 2023	CENTRE DE GESTION de l'AUDE	2 202.50 €
12/2024	06/02/2023	Mandatement d'une facture concernant la location du copieur multifonction de la mairie pour la période du 01/03/au 31/08/2024	BNP PARIBAS LEASING SOLUTION	1 116 €

RUBRIQUE 13 Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions dans la limite de 150 000 € par projet				
Sous-rubrique 1 Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet	Montant (s'il y a lieu)	
13/2024	12/02/2024	Demande de subvention au Grand Narbonne (service Culture) dans le cadre des Musicales de Treilles prévues en août 2024	30 % du montant des dépenses prévues	

RUBRIQUE 6 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes				
N° de Décision	Date	Objet	Montant	
14/2023	15/02/2024	Signature de contrats révisés d'assurance pour les cotisations annuelles concernant :		
		Le RENAULT master DE-770-JA (n°1030 remplaçant le 1023)	1 254.31 € (1 125.46 € 1 ^{ère} année)	
		Le BROYEUR 9127 QM 11 (n°1028 remplaçant le 1025)	280.34 € (253.27 € 1 ^{ère} année)	
		Le TRACTEUR AGRICOLE BM-836-RJ (n°1029)	232.07 € (207.93 € 1 ^{ère} année)	
		Le TRACTEUR AGRICOLE AF-872-BK (n°1031 remplaçant le 1018)	386.84 € (349.31 € 1 ^{ère} année)	

Commentaires sur les décisions :

- 128/2023 : La secrétaire précise que suite à la consultation lancée en procédure adaptée, certains lots n'avaient pas reçu d'offre. Elle avait donc pris l'attache des avocats pour savoir ce que la commune devait faire. Une consultation pour un marché de gré à gré était possible du fait du montant inférieur à 100 000 €.
- 137/2023 : Les montants des factures sont les mêmes que celles de 2022.
- 02/2024 : La subvention servira à acheter des fournitures et du matériel pour apprendre l'anglais à l'école.
- 05/2024 : Suite au mandatement des factures, le maire a demandé un RDV avec la chargée de clientèle pour voir s'il était possible de revoir les contrats car « *c'était trop cher* » ; On a donc obtenu une révision de contrats sur les véhicules communaux qui a engendré une économie d'environ 2 000 €. Pour cette année, le montant total des assurances devrait être identique à celui de l'an dernier : environ 36 000 €.
- 11/2024 : Le maire rappelle que la décision de confier les salaires au centre de gestion avait été prise en référence au SYADEN qui avait déjà effectué cette démarche. Ce service permet à la collectivité d'être vraiment « *carré* » au niveau des salaires.
- 13/2024 : L'an dernier le GRAND NARBONNE avait octroyé une subvention de 1500 € pour les Musicales. La Commune espère obtenir au moins la même chose cette année.

3) Délibération 2024-06 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Le Maire informe que certaines communes (Sigean pour exemple) prennent ce genre de délibération au mois de décembre. Cette délibération autorise le mandatement de factures d'investissement avant le vote du budget pour ne pas pénaliser les entreprises.

Il lit l'exposé de la délibération puis présente les dépenses d'investissement concernées.

La secrétaire de mairie précise l'origine de cette décision : les 200 € de participation à la SEMELO qui sont une dépense d'investissement qu'elle n'a pas pu mandater ni en fin ni en début d'année du fait de son absence. A partir de là, elle a recherché tout ce qui pouvait être rattaché à cette délibération. Des précisions sont apportées sur chaque dépense :

Imputations budgétaires	Désignations	Détails	Montants
203	Frais d'études (géomètre)	- Échange terrain pour piste DFCI - La Couillade pour la piste cyclable et peut-être une ouverture en rapport avec le PLU	2 100.00 €
2131	Bâtiments publics	Une dépense pour les cheneaux avait été prévue dans un lot du marché pour l'extension du Centre Technique et création de la maison de la chasse ; cependant une meilleure opportunité s'est présentée. Le montant du marché sera diminué et en contrepartie la commune paie moins cher la prestation avec cette facture.	2 322.85 €

2151	Réseaux de voirie	Concerne une facture d'ENEDIS pour le changement du coffret d'EDF du service technique : passage du monophasé en triphasé à cause de la pompe de relevage	908.64 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	Concerne une facture pour l'achat de casiers pour le centre technique	461.10 €
2188	Autres immobilisations corporelles	Concerne une facture pour l'achat de 3 cuves de 1000 L sises au centre technique	1 168.35 €
261	Titre de participation	Pour la création de la société pour LINAS	200.00 €
TOTAL			7 160.94 €

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

Mme DANTRESSANGLE précise le sens du vote de M SIMON dont elle a procuration : POUR.

Concernant les procurations, le conseil s'accorde à dire que seul le CONTRE (ou ABSTENTION) doit être précisé. Si pas d'observation, c'est automatiquement POUR.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-06 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

4) Délibération 2024-07 : Révision des loyers des logements communaux

Le maire lit la délibération puis procède : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

Il n'y a pas d'observation particulière des membres du conseil.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-07 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

Mme DANTRESSANGLE demande ce que l'on va faire du logement sis au 8 place de la Fontaine qui n'est jamais occupé. Le maire répond que l'on va délivrer un congé.

M RECASENS précise qu'on ne peut pas résilier le contrat pour remettre quelqu'un dedans : ce n'est pas une clause de résiliation.

La raison invoquée sera la réalisation de travaux afin de récupérer l'appartement pour en faire une extension de la mairie.

5) Questions diverses

1. La Capitelle

Mme GERBER demande quand sera réhabilitée la Capitelle. Le maire répond avant l'été.

2. Save the date

Le Maire expose les festivités à venir :

- 31 mars : Méchoui de Pâques
- 6 avril : Inauguration de la maison de la chasse
- Marché aux fleurs Caves / Treilles
- Micro Folie
- 5 mai : vide grenier de l'Association des Parents d'Élèves des écoles
- 8 mai : cérémonie à Caves
- 17/18/19 mai : exposition d'instruments de musique à la Maison Villageoise
- 14 juin : La nuit de Côte du Midi organisée par le Grand Narbonne (musique, food-truck, produits locaux...)

La secrétaire de mairie ajoute que la Commission des Impôts sera convoquée prochainement vers la mi-mars.

3. Le recensement

Le maire déplore le chiffre du dernier recensement : 280 habitants. Il semblerait qu'une trentaine de personnes ne se soient pas recensées.

Séance levée à 19h00

Le président,

Gérard LUCIEN

Maire

Le secrétaire de séance,

Bernard RECASSENS

3^{ème} adjoint